

Exigences pour le statut de maître à vie

À compter du 1er janvier 2010, les exigences pour obtenir le statut de maître à vie seront modifiées, le nombre de points de maître requis passant à **500 points**, incluant 250 points pigmentés répartis de la façon suivante:

50 points or (ou platine)
50 points rouges (ou or ou platine)
75 points argent
75 points noirs

Ces nouvelles exigences ne s'appliquent pas aux joueurs qui sont membres en règle de l'ACBL au 31 décembre 2009 et qui maintiennent de façon continue leur abonnement à l'ACBL jusqu'à l'obtention du statut de maître à vie. Ces joueurs obtiendront le statut de maître à vie en accumulant **300 points**, incluant 150 points pigmentés de la façon suivante (selon la norme en vigueur depuis le 1er juillet 2008):

25 points or
25 points rouges (ou or)
50 points argent
50 points noirs

Pour les membres qui atteindront le statut de maître à vie en vertu des nouvelles exigences, l'échelon "Bronze Life Master" est aboli. Pour ces membres, un nouvel échelon "Advanced NABC Master" est créé. Les exigences pour atteindre cet échelon seront de 300 points, incluant 150 points pigmentés:

25 points or (ou platine)
25 points rouges (ou or, ou platine)
50 points argent
50 points noirs

(ces exigences sont celles du statut de maître à vie telles que mises en vigueur le 1er juillet 2008).